

45861

VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**PROCÈS-VERBAL****SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2005, AJOURNÉE AU 22 MARS 2005**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire de mars 2005 du conseil de la Ville de Saint-Lazare, tenue le 22 mars 2005 au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Paul Carzoli
- Madame la conseillère Brigitte Asselin
- Messieurs les conseillers Gaëtan Ménard, Paul Laflamme Michel St-Louis, et Gaëtan Aubé

Madame la conseillère Lorraine Rozon est absente.

Monsieur le maire Paul Carzoli agit comme président de la présente séance.

M^e Karl Sacha Langlois, greffier adjoint intérimaire agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**03-169-05 Réouverture de la séance**

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Paul Laflamme

De reprendre la séance du 8 mars 2005 à la suite de son ajournement. Il est 20 h 1.

Adoptée à l'unanimité.

03-170-05 Ordre du jour

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous afin de poursuivre la séance du 8 mars 2005 à la suite de son ajournement. :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

03-169-05 Réouverture de la séance

03-170-05 Ordre du jour

- 2.** **Dépôt de la correspondance**
- 3.** **Administration et greffe**
 - 3.1.** **Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats**
 - 03-171-05** **Renouvellement du contrat des assurances collectives des employés auprès de la S.S.Q. Groupe financier**
 - 3.2.** **Opérations Immobilières**
 - 3.3.** **Autres sujets**
- 4.** **Finances**
- 5.** **Urbanisme**
 - 5.1.** **Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**
 - 5.2.** **Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels**
 - 5.3.** **Autres sujets**
 - 03-172-05** **Conclusion d'une convention pour le service d'orthophotographie offert par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)**
- 6.** **Services techniques**
 - 6.1.** **Conclusion de contrats**
 - 6.2.** **Acceptation de plans**
 - 6.3.** **Réception de travaux**
 - 6.4.** **Autres sujets**
- 7.** **Loisirs**
- 8.** **Sécurité incendie**
- 9.** **Ressources humaines**
 - 9.1.** **Embauches et nomination**
 - 9.2.** **Contrat et entente**

- [10. Avis de motion, lecture et adoption de règlements](#)
- [11. Dépôt de documents](#)
- [12. Période de questions allouée aux membres du conseil](#)
- [13. Période de questions allouée aux personnes présentes](#)
- [14. Certificats de crédit](#)
- [15. Levée de la séance](#)

[03-173-05](#) [Levée de la séance](#)

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

3.1. **CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS**

**03-171-05 Renouvellement du contrat des
assurances collectives des employés
auprès de la S.S.Q. Groupe financier**

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres, la Ville a octroyé un contrat à S.S.Q. Groupe financier pour les assurances collectives des employés par la résolution numéro 11-433-02, adoptée lors de la séance du 12 novembre 2002;

ATTENDU QUE le contrat a été reconduit en 2004 par la résolution numéro 04-134-04 et vient de nouveau à échéance le 31 mars 2005;

ATTENDU QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes autorise le conseil à reconduire le contrat sans demande de soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Aubé
Appuyé par Brigitte Asselin

De reconduire le contrat pour les assurances collectives avec la compagnie S.S.Q. Groupe financier pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006 aux taux mensuels suivants :

Type de garantie	Taux	Unité
Assurance-vie	0,25 \$	Par 1000 \$ de protection
Assurance décès, mutilation accidentelle	0,03 \$	Par 1000 \$ de protection
Assurance-vie familiale	1,64 \$	Par famille
Assurance-vie monoparental	0,40 \$	Par famille
Indemnité mensuelle (assurance salaire long terme)	2,96 \$	Par 100 \$ de protection

45864

Indemnité hebdomadaire (assurance salaire court terme)	1,38 \$	Par 10 \$ de protection
Santé individuelle	82,32 \$	Par assuré
Santé familiale	226,33 \$	Par famille
Santé monoparentale	114,03 \$	Par famille
Dentaire individuel	34,36 \$	Par assuré
Dentaire familiale	89,74 \$	Par famille
Dentaire monoparentale	55,37 \$	Par famille

D'autoriser le paiement mensuel à S.S.Q. Groupe financier pour un total annuel estimatif de 172 500 \$, taxes incluses, dont environ 50 % est assumé par la Ville et l'autre partie par les employés. La dépense de la Ville est prise à même les postes budgétaires réservés à cette fin dans chacun des départements.

D'autoriser la directrice générale adjointe – services administratifs à signer les documents requis pour la reconduction du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

3.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Tous les points à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

3.3. AUTRES SUJETS

Tous les points à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

4. FINANCES

Tous les points à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

5. URBANISME

5.1. DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Tous les points à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

5.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5.3. AUTRES SUJETS

03-172-05 Conclusion d'une convention pour le service d'orthophotographie offert par la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)
--

ATTENDU QUE le 06 juillet 2004, le Conseil municipal a adopté la résolution 07-355-04 lors de sa séance ordinaire;

45865

- ATTENDU QUE cette résolution informait la CMM de l'accord de principe de la Ville à participer au projet d'orthophotographie métropolitaine;
- ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offre public de la CMM, les coûts estimés à l'origine de 7 500 \$, sont maintenant, selon la convention, de 5 980 \$;
- ATTENDU QU' il est nécessaire de conclure une entente avec la CMM à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paul Laflamme
Appuyé par Gaétan Aubé

De conclure une convention de service avec la CMM pour le projet d'orthophotographie métropolitain 2005 afin de se voir accorder une licence d'utilisation du produit pour la Ville.

D'autoriser la directrice générale à signer la convention à intervenir.

À cette fin, d'autoriser une dépense maximale de 5 980 \$, taxes incluses, pour payer les coûts de la licence du produit pour la Ville de Saint-Lazare, à même le poste budgétaire numéro 02.610.00.419 du fonds général de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

6. SERVICES TECHNIQUES

6.1. CONCLUSION DE CONTRATS

Tous les points à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

6.2. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.4. AUTRES SUJETS

Tous les sujets à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

7. LOISIRS

Tous les sujets à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. EMBAUCHES ET NOMINATION

Tous les sujets à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

9.2. CONTRAT ET ENTENTE

Tous les sujets à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

10. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Tous les sujets à l'ordre du jour ont déjà été traités le 8 mars 2005.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Tous les documents ont déjà été déposés le 8 mars 2005.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Aucune question de la part du citoyen présent dans la salle.

14. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

03-171-05

03-172-05

Le 22 mars 2005,

M^e Lucie Gendron, oma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-173-05 Levée de la séance

Il est proposé par Gaëtan Ménard
Appuyé par Gaëtan Aubé

De lever la présente séance. Il est 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Paul Carzoli,
Maire

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A.
Greffier adjoint intérimaire

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (18279).